

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 14 décembre 2007 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

NOR : MTSO0768826A

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 2007-1765 du 14 décembre 2007 instituant une nouvelle bonification indiciaire à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La nouvelle bonification indiciaire prévue à l'article 1^{er} du décret du 14 décembre 2007 susvisé est attribuée dans les conditions fixées par le tableau joint en annexe.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 décembre 2007.

*Le ministre du travail, des relations sociales
et de la solidarité,*

X. BERTRAND

*Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique,*

E. WOERTH

*Le secrétaire d'Etat
chargé de la fonction publique,*

A. SANTINI

A N N E X E

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI	NIVEAU des responsabilités exercées	NOMBRE D'EMPLOIS	NOMBRE de points par emploi
Responsable du secrétariat particulier du directeur de l'Institut.	B	1	14
Technicien audiovisuel.	B	1	15
Responsable de section administrative et financière.	B	1	18
Responsable de la gestion du personnel.	B	1	18
Responsable du centre de documentation.	B	1	15
Correspondant formation.	B	0	20